

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 135

présenté par
Mme Abeille

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 20, après la première occurrence du mot :

« exposition »,

insérer les mots :

« aux champs électromagnétiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.